



SIVOM  
LA  
SOUFFEL

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

# SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

**Séance du comité directeur  
du 26 novembre 2018 à 20 heures  
à la mairie de Dingsheim**

## Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
Mme BRIFFOTEAU Andrée	M. François BERNARDY	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
M. EYDER Sébastien	M. WUNENBURGER René	

## Membre excusée :

Liliane BAUER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 02 octobre 2018**
- 2. Ressources humaines :**
  - A. Création d'un poste à 21 heures
  - B. Organisation des équipes pour 2019
  - C. Projection budgétaire ressources humaines
- 3. Points budgétaires**
  - A. Résultat 2018 et impact pour les communes
- 4. Travaux – projets**
  - A. Etanchéité sous-sol des écoles
  - B. Point financement Dojo
  - C. ASDG
  - D. Climatisation école maternelle et bureau du SIVOM
- 5. Projet modification du contrat de SIVOM (voirie)**
- 6. Désignation du délégué à la Protection des Données dans le cadre du RGPD**
- 7. Point d'information équipe VEV**
  - A. Tableau des heures au 31 octobre 2018
- 8. Divers**

## **1. Adoption du PV de la séance du 02 octobre 2018**

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 26 novembre 2018, a été transmis à l'ensemble des membres par mail du 23 novembre 2018.

Après une correction de forme, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

## **2. Ressources humaines**

### **A. Création d'un poste à 21 heures**

Le contrat de Sara SAANANE, recrutée pour remplacer Astrid GASS durant son congé maternité est prolongé d'un mois soit jusqu'au 31 décembre 2018.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé aux membres du comité directeur de créer un poste de 21/35èmes jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé de recruter Sara SAANANE à l'échelon 01 du grade d'adjoint administratif territorial contractuel (indice brut 347, indice majoré 325).

Il sera possible de reconduire ce contrat pour une année.

Le comité donne tous pouvoirs au président à l'effet de signer le contrat, le renouveler et de procéder à toutes les démarches nécessaires

Adopté à l'unanimité

### **B. Organisation des équipes en 2019**

Le tableau des horaires de tous les agents sera diffusé aux membres du comité directeur. Il sera également affiché dans tous les bâtiments conformément aux dispositions légales.

Aujourd'hui, l'équipe VEV est composée de 5 titulaires (dont François GRASSER qui est en arrêt maladie) et 2 CDD (Nicolas RECH et Marc HABER).

L'équipe a connu une évolution chaotique de son effectif depuis le congé maladie de François Grasser. Les stagiaires et les CDD de courte durée se sont succédés pendant un peu plus de deux mois et ce à un moment où le secrétariat du SIVOM était également dans une situation très tendue en raison du congé de maternité d'Astrid Gass et dont le plein temps a été remplacé par un temps partiel.

A ce jour les effectifs retrouvent une certaine stabilité sans pour autant que la situation soit définitive.

Pour l'instant François GRASSER qui est en arrêt de travail jusqu'à la fin de l'année 2018, est numériquement remplacé par Nicolas RECH en qualité d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 35 heures hebdomadaires pendant 6 mois (du 4 septembre 2018 au 28 février 2019).

Thomas ZIPPER également de l'équipe VEV basculera fin 2018-début 2019 dans l'équipe NEB. Il sera formé en 2019 par Richard LANG qui fera valoir ses droits à la retraite aux alentours de juin 2020.

Au final (courant 2020) Thomas Zipper est destiné à prendre seul les postes anciennement occupés par Bruno Scouart et Richard Lang.

Dans l'immédiat pour remplacer Thomas Zipper dans l'équipe VEV un deuxième agent en CDD a été recruté. Il s'agit de Marc HABER, engagé en qualité d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 35 heures hebdomadaires pendant 6 mois (du 5 novembre 2018 au 6 mai 2019).

L'objectif final est de revenir courant 2019 à une stabilité de 5 agents titulaires dans l'équipe Voirie Espaces Verts (VEV).

Par ailleurs dans l'équipe NEB Mireille SPACK a fait valoir son droit à réintégrer l'entreprise à compter du 02 janvier 2019 après 3 ans de mise en disponibilité. Le contrat de Nadia SAANANE, qui la remplaçait, ne sera donc pas reconduit.

- Il est demandé aux membres du comité directeur d'approuver le recrutement de Nicolas RECH et de Marc HABER dans les conditions énumérées ci-dessus.
- De déléguer au président la faculté de recruter toute personne de son choix en remplacement éventuel de Nicolas RECH et Marc HABER dans les mêmes conditions.

Alain HABER s'abstient et ne prend pas part au vote.

Adopté avec une abstention

### **C. Projection budgétaire et impact des ressources humaines**

La création d'un poste à 21/35èmes se fait à coût quasiment constant dans le budget des ressources humaines du Sivom.

Cela s'explique notamment par :

- la différence de grade entre François GRASSER et l'agent qui le remplace
- la mise en retraite pour invalidité de Jean-Michel GRABENSTAETTER au titre de laquelle des sommes nous restent dues
- l'effet sur 6 mois du départ à la retraite de Bruno SCOUVART

## **3. Points budgétaires**

### **A. Résultat 2018 et impact financier pour les communes**

Lors du comité directeur du 14 mai 2018, le souhait de ne pas demander le troisième tiers aux communes avait été évoqué.

Le troisième tiers a tout de même été demandé dans sa totalité pour donner au Sivom une sécurité de trésorerie par rapport aux charges prévisionnelles d'ici la fin d'année. En effet cette trésorerie aurait dû provenir des subventions allouées au titre de la rénovation énergétique de l'école mais à ce jour elles n'ont pas encore été perçues, les dossiers sont en cours d'instruction.

Cependant les subventions du Département et de la Région devraient être versées entre fin novembre et courant décembre. Tandis que celle de la Préfecture ne sera versée qu'au courant du premier trimestre 2019.

Une bonne partie du troisième tiers, voir la totalité, sera donc imputée sur la quote-part de contribution des communes au budget sivomal lors du débat d'orientation budgétaire.

### **B. Potentiel fiscal permettant de déterminer les clés de répartition**

Chaque année, au courant du 1<sup>er</sup> trimestre, les mairies transmettent au SIVOM l'état 1259.

Les clés sont calculées à partir des taux d'imposition des taxes directes locales. Il est également tenu compte de la compensation de la taxe professionnelle unique par la Communauté de Communes qui est communiqué annuellement à chaque commune puis transmis au Sivom.

Par souci de transparence il est décidé que dorénavant, dès que les clés seront connues, le SIVOM transmettra pour vérification le tableau à chaque commune.

## **4. Travaux - Projets**

### **A. Etanchéité du sous-sol des écoles (projet en cours)**

Des travaux de rehaussement des berges de la Souffel ont été réalisés.

Une étude sur la mise en place d'une étanchéité des portes est en cours

Un système de ventilation va être créé dans les sous-sols pour éviter des effets d'accumulation d'humidité. Cette problématique est apparue depuis les travaux de rénovation énergétique de l'école dont l'excès d'étanchéité ne permet plus la « respiration » de certains matériaux et favorise une condensation préjudiciable aux installations

Des études sont également en cours pour examiner d'autres solutions complémentaires pour éviter la remontée des eaux par capillarité.

S'agissant des Ateliers Sivomaux la couverture des dégâts par l'assurance était limitée par la vétusté de certains appareils. Une somme de 13 000 € restait à la charge du SIVOM. Après négociation, GROUPAMA a accepté un geste commercial de 6 000 €.

### **B. Le Dojo**

Le projet d'extension du dojo suit son cours.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé pour l'analyse des sols : Alios et Fondasol.

La société ALIOS interviendra début décembre.

Le diagnostic amiante avant travaux est négatif.

Le budget du projet global reste estimé à 150 000 € HT.

Le permis de construire a été déposé le 26 octobre. S'agissant d'un établissement recevant du public (ERP), le délai d'instruction est de cinq mois. A cela s'ajoutent les deux mois permettant de purger tout recours.

Malgré ces délais qui sont susceptibles de retarder le début des travaux, les lots en vue du lancement des appels d'offre sont en cours de finalisation

Pour mémoire, il était envisagé que les travaux soient terminés au début de l'été 2019 fin de l'été semblé plus probable.

### **C. ASDG**

L'ASDG a informé le SIVOM de la nécessité de réaliser un certain nombre de réparations :

- Le sol dans le bureau,
- La chasse d'eau des toilettes Hommes/Femmes ne fonctionne plus depuis quelques temps, pour y remédier, l'ASDG a fait appel à un plombier.
- Le luminaire extérieur est brisé,
- La vitre de la porte d'entrée est brisée suite à un jet de cailloux, une déclaration de sinistre à l'assurance est en cours d'envoi.

Ces réparations seront faites, mais leur récurrence depuis des années pousse à relancer le débat sur l'avenir de ces locaux et des infrastructures .

### **D. Climatisation de l'école maternelle et au bureau du SIVOM**

Les locaux en étage de la mairie de Griesheim qui hébergent le Sivom se sont avérés particulièrement impactés par les fortes chaleurs estivales. Pour redonner à ces locaux une utilisation conforme à leur destination une climatisation sera installée.

Par ailleurs lors du conseil de l'école maternelle du 13 novembre 2018, il a été demandé à ce que les 3 classes soient équipées d'une climatisation les autres formes de protection contre la chaleur (volets roulants, stores) ayant été écartés pour diverses raisons. Des devis seront demandés et soumis au comité directeur lors du débat d'orientation budgétaire.

## **5. Modification du contrat du SIVOM**

En application des statuts, pour les travaux de voirie, le SIVOM effectue les travaux pour le compte des communes par des opérations sous mandats.

Le débat est relancé pour savoir si nous maintenons cette manière de faire ou si nous modifions les statuts.

## **6. Désignation du délégué à la Protection des Données dans le cadre du RGPD**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

La réforme de la protection des données renforce les droits des personnes, responsabilise les acteurs traitant des données et crédibilise la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Certaines communes ont envisagé de mandater le Centre de Gestion.

Il est proposé de désigner Astrid GASS, en sa qualité de Secrétaire du SIVOM, comme Déléguée à la Protection des Données (DPD) pour le SIVOM et pour le compte des communes qui le souhaitent. Elles devront prendre chacune pour ce qui la concerne une délibération pour mandater le SIVOM.

Adopté à l'unanimité

## **7. Point d'information VEV**

Le relevé des heures a été arrêté au 30 octobre 2018 et est donné à titre informatif.

Un contrôle sera réalisé et une situation définitive sera établie sur la base des données au 31/12/2018 lors du débat d'orientation budgétaire.

## **8. Divers**

### **A. Calendrier 2019**

✓ Repas de Noël avec les agents : mercredi 9 janvier 2019

✓ Réunions du comité directeur :

- Lundi 11 février 2019 à Griesheim : Débat d'orientation budgétaire
- Lundi 25 mars 2019 à Pfulgiesheim : Vote du budget
- Lundi 20 mai 2019 à Dingsheim
- Lundi 23 septembre à Griesheim
- Lundi 25 novembre à Pfulgiesheim

### **B. Mauvaises herbes (mousse)**

La Communauté de Communes envisage d'acquérir une désherbeuse Foamstream.

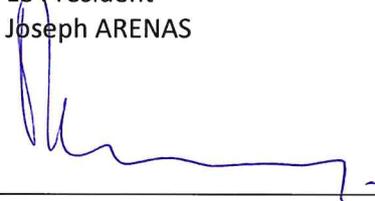
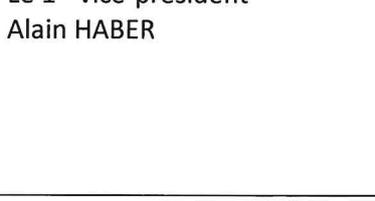
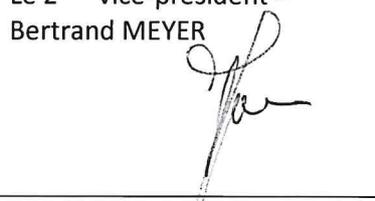
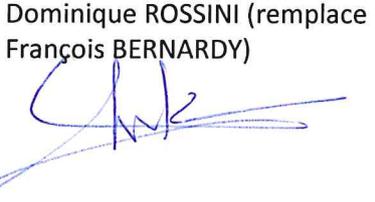
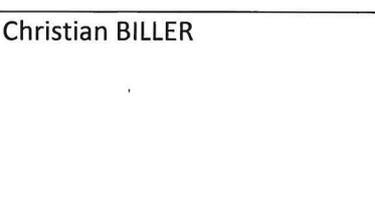
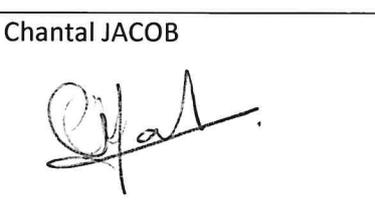
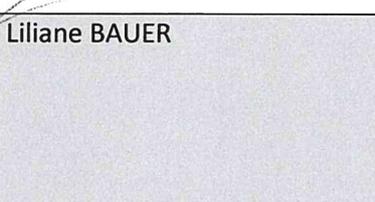
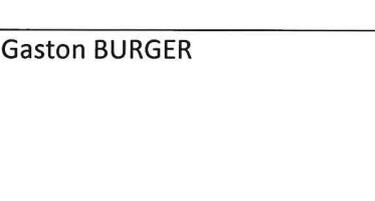
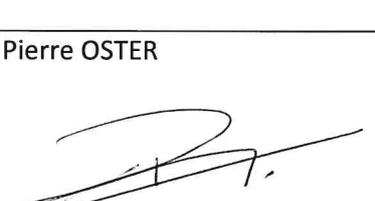
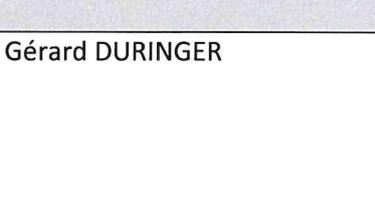
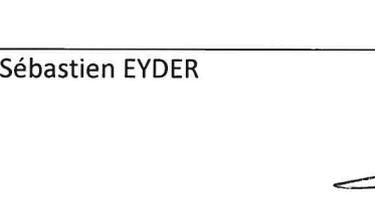
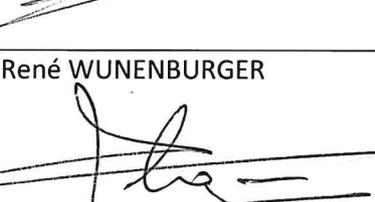
Il s'agit d'un nouveau système qui détruit les mauvaises herbes avec un jet d'eau chaude et de mousse.

Le coût est de l'ordre de 40 000 € HT mais l'ADEME subventionne une partie.

Cette machine serait utilisée dans les cimetières.

Il est décidé de poursuivre la réflexion et d'organiser une démonstration avec l'équipe VEV.

**Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 26 novembre 2018**

Le Président – Joseph ARENAS 	Le 1 <sup>er</sup> vice-président – Alain HABER 	Le 2 <sup>ème</sup> vice-président – Bertrand MEYER 
Andrée BRIFFOTEAU 	Dominique ROSSINI (remplace François BERNARDY) 	Claude AFFOLTÉR 
Christian BILLER 	Chantal JACOB 	Liliane BAUER 
Gaston BURGER 	Pierre OSTER 	Gérard DURINGER 
Sébastien EYDER 	René WUNENBURGER 	André JACOB 